

VI Tendances récentes et actuelles dans le domaine de la vérification multilatérale

James Macintosh

Tendances concernant la limitation multilatérale des armements

On dispose actuellement d'un choix de plus en plus vaste de possibilités pour limiter les armements, et, dans plusieurs cas, des progrès encourageants ont été réalisés. Un premier accord visant à accroître la confiance a été conclu (Document de Stockholm) et une version plus développée de ce document est en voie d'être achevée à Vienne. Dans cette même ville également, un important traité sur la réduction des armes conventionnelles en Europe (FCE) va bientôt voir le jour. Déjà surnommé «FCE I» par beaucoup, il contient la promesse de la future négociation d'au moins un accord qui aura pour objet de sanctionner formellement les importantes réductions d'effectifs qui semblent inévitables dans toute l'Europe. De plus, les négociations sur l'ouverture des espaces aériens ont progressé, bien que, pour l'instant, les 22 pays participants se soucient principalement de faire réussir les pourparlers sur les FCE. Les négociateurs étudiant la convention sur les armes chimiques poursuivent leurs délibérations, mais leurs travaux sur la limitation des armements s'avèrent très difficiles et ne porteront sans doute pas de fruits au niveau multilatéral avant longtemps. Certains arrangements connexes, bilatéraux et multilatéraux, tels que le récent accord soviéto-américain, pourraient être négociés.

Il existe d'autres négociations multilatérales (officielles ou non) au nombre desquelles on peut citer celles portant sur la prolifération des missiles balistiques [un prolongement du Régime de contrôle de la technologie des missiles (RCTM)] et sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique (Conférence des Nations Unies sur le désarmement), et des tentatives moins officielles en vue d'établir des «zones de paix», des «zones exemptes d'armes nucléaires» ou «dénucléarisées» dans différentes parties du monde : jusqu'à présent, on a proposé les pays nordiques, l'Arctique, la Méditerranée, le

Pacifique, les Balkans, le Nord-est et le Sud-est de l'Asie, l'Atlantique Sud et l'océan Indien. Les efforts entrepris pour créer au moins quelques-unes de ces zones pourraient être intégrés aux négociations sur l'adoption de régimes régionaux de confiance et de sécurité.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est toujours en application et a fait récemment l'objet d'une révision. Celle-ci pourrait entraîner une extension du traité actuel ou la préparation d'un traité ou d'un accord auxiliaire. Des décisions prises récemment par le gouvernement brésilien permettent de supposer qu'on pourrait négocier des accords de zone sur une plus grande échelle. Il serait également possible que de telles mesures accroissent le rôle de l'AIEA, dont les travaux ont été largement positifs. Dans un même ordre d'idées, on va certainement s'employer de nouveau à mettre en place un traité d'interdiction complète des armes nucléaires; cependant, il s'agit là d'une perspective à plus long terme, et il faudra sans doute attendre l'extension du traité bilatéral sur la limitation partielle des essais pour y inclure une limitation de la fréquence des essais et de la puissance explosive des engins expérimentaux.

Ce n'est un secret pour personne qu'il est difficile de prédire quelles seront les nouvelles instances multilatérales de limitation des armements qui verront le jour ou prendront forme au cours des dix prochaines années. Cela dépendra en grande partie de l'évolution des rapports complexes qui existent sur les plans régional et mondial. On peut, par exemple, envisager les cas suivants :

- d'importants conflits régionaux au Proche-Orient et en Asie du Sud;
- des relations de plus en plus tendues dans la plupart des autres régions du monde (Afrique, Amérique latine, Sud-Est et Nord-Est asiatiques);
- une multiplication des tensions provoquées essentiellement par des problèmes de nature commerciale et financière, entre les

